

L'ÉLUE DU MOIS

Catherine Kamowski

La maire éclaire la députée



ASSOCIATION MONTAGNE

Catherine Kamowski est députée, membre du groupe La République en marche, élue en juin 2017 dans la 5^e circonscription de l'Isère.

Cette circonscription comprend une large partie du massif de Chartreuse et du massif de Belledonne. Outre Chamrousse, la renommée, d'autres stations de moyenne montagne participent à l'animation des territoires ainsi que les stations thermales d'Uriage et d'Allevard-les-Bains.

Catherine Kamowski a été maire de Saint-Egrève, en Isère, pendant trois mandats. Elle s'est attachée à rétablir les finances municipales et à promouvoir le dévelop-

pement durable dans l'action locale en veillant particulièrement à l'action éducative, sociale et culturelle. Entre autres, elle a fait édifier un centre culturel (théâtre, cinéma, musique et danse), une nouvelle crèche, un équipement pour la jeunesse, une salle des fêtes associative et un gymnase.

En tant que vice-présidente de l'agglomération grenobloise, elle a piloté la prise de compétence « ordures ménagères » et sa gestion pendant douze ans.

Catherine Kamowski a aussi été enseignante d'anglais à l'Université Stendhal-Grenoble, maintenant Université Greno-

ble-Alpes, spécialisée dans l'histoire des idées aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Aujourd'hui, la députée évalue l'impact de la loi NOTRe dans le cadre d'une mission d'information. Elle participe également à de nombreux groupes d'études sur les déchets ménagers, le thermalisme, l'élevage pastoral ou encore la commune dans la nouvelle organisation territoriale et bien évidemment la montagne, mais aussi les parcs nationaux et régionaux où elle siège comme vice-présidente.

Nul doute que son expérience et son engagement en font une militante de poids pour la montagne.

MOBILISATION PERMANENTE

L'ANEM sur tous les fronts

Si l'activité de l'ANEM est soutenue tout au long de l'année, les dernières semaines ont été particulièrement intenses sur tous les fronts : parlementaire avec de nombreux textes de loi importants pour la montagne mais aussi beaucoup d'autres dossiers mobilisant l'exécutif (présidente, secrétaire générale, vice-présidente), ainsi que le délégué général et toute l'équipe de l'Association. Récapitulatif depuis le mois d'avril.

Les parlementaires de la montagne ont été accaparés, et alimentés par les propositions de l'ANEM, lors de divers débats au sein des deux assemblées, notamment par les lois relatives à la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, à l'école de la confiance, à l'organisation et à la transformation du système de santé, et à l'orientation des mobilités.

Sur de nombreux sujets, l'Association a participé à des auditions, réunions de travail et tables rondes avec les ministres en charge de la Cohésion des territoires, du Numérique, des Transports, avec des commissions de l'Assemblée et du Sénat, ou encore l'Arcep. Autant de rencontres qui ont permis d'aborder les sujets de la commune dans la nouvelle organisation territoriale, l'aménagement du territoire, les mobilités, la présidence française de la convention Alpine et de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), le New Deal, le Plan France très haut débit, la feuille de route de la 5G, les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou le coût du foncier.

La réunion du 6 mai avec le Premier ministre et une dizaine de ministres pour la mobilisation nationale et territoriale pour la formation, l'emploi et les transitions écologique et numérique, qui a suivi la contribution de l'ANEM au Grand débat national, a permis de donner droit de cité à la montagne. Les travaux de la commission permanente du CNM (voir pages 12 et 13) ont été substantiellement alimentés par les élus et l'équipe de l'ANEM.

Le débat organisé sur le prédateur à l'Assemblée nationale par Émilie Bonnavard, députée de la Haute-Savoie, au cours duquel a été diffusé un film sur les conséquences des agressions des grands prédateurs (voir page 14), a reçu le soutien d'Annie Genevard et de Jeanine Dubié.

Enfin, diverses rencontres avec nos partenaires ont permis des échanges fructueux sur les services au public, la 5G ou l'hydroélectricité qu'il s'agisse de La Poste, de SFR-Altice ou d'EDF.

FORMATION



L'ANEM continue d'innover

En plus du nouveau catalogue enrichi par de nouvelles formations, avec la possibilité d'être formé au plus près de votre collectivité ou sur Paris, cette année l'Association propose un parcours de formation spécialement conçu en réponse aux problématiques des élus de la montagne en marge du 35^e congrès de l'ANEM, les 17 et 18 octobre 2019, à Saint-Jean-Pied-de-Port et Ispoure, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Nos experts formateurs aborderont différents sujets propres aux territoires de montagne, avec pour objectif premier de faciliter l'exercice du mandat des élus de montagne.

Prise en charge DIF-élus possible, remboursement des frais de transport et d'hébergement sur justificatif.

Pour toute information : inscription@anem-formation.fr



Catherine Etchebarne, responsable administrative :

01 45 22 17 59 / c.etchebarne@anem.org

et Véronique Mauclaire, responsable pédagogique :

07 82 25 35 94 / v.mauclaire@anem.org

sont à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

AGENDA JUIN

- 5 - • Audition à l'Assemblée sur la maîtrise du coût du foncier
 - Comité de suivi couverture numérique de la montagne (ANEM)
 - 11 - Audition sur l'agenda rural
 - 13 - Comité de concertation France Mobile
 - 20 - Comité directeur
- Réunions départementales de l'ANEM :
- 6 - Haute-Savoie
 - 14 - Isère
 - 27 - Drôme